CELEST

Site de Courbevoie
12 rue du Sergent Bobillot
92400 Courbevoie

Courbevoie, vendredi 30 novembre 2018

Courrier PSS_RTE_LT_2018_015

Référence **Réponse de CELEST à la mise en consultation des règles MECAPA v3 du 19 novembre 2018**

Réponse non confidentielle transmise au RTE sur le site Concerte

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver, ci-après, notre réponse cette consultation.

Opérateurs de deux centrales à cycle combiné gaz (CCCG) nouvellement construites en France (situées à Pont-sur Sambre et à Toul), nous avons salué la mise en place effective du marché de capacité en 2017 et les efforts déployés par l'ensemble des parties prenantes et notamment par le RTE pour arriver à ce résultat.

Alors que la valorisation de nos actifs de production dépendent exclusivement des marchés de l'électricité, la poursuite de nos activités dans des conditions économiquement viables dépend non seulement de la consolidation du mécanisme de capacité et de sa sécurisation au niveau du droit européen, mais aussi de l'émergence d'un prix de la capacité en lien avec la valeur que nos capacités apportent au réseau en termes de sécurité et de flexibilité (nos deux centrales proposent au système 830 MW de capacités certifiés).

Aujourd'hui, notre priorité est la consolidation du mécanisme et d'éviter le risque de suspension ou même de requalification en aide d'état illégale (comme le montre le cas du Royaume Uni, ce risque est réel). Ainsi nous considérons comme primordiale la mise en conformité totale avec les conditions énoncées dans l'autorisation du 8 novembre 2016 de la part de la Commission européenne. Cette mise en conformité implique donc la mise en place avant la fin 2018 de nouvelles règles qui prévoient les modalités de prise en compte explicite de certaines contributions transfrontalières à la sécurité d'approvisionnement électrique en France, ainsi que les modalités de mise en place d'un Appel d'Offres Long Terme pour les nouvelles capacités.

Face à cette urgence, que nous regrettons, nous limiterons aujourd'hui notre contribution à demander que la période d'échange pour les AL 2020 à 2022 débutent au plus tôt, c'est-à-dire avec l'entrée en vigueur de ces règles. Il nous semble contradictoire que la mise en place des appels d'offre long terme, dont le but est d'apporter de la visibilité au système ait pour conséquence de limiter la visibilité pour les acteurs actuels

Notre réponse et nos commentaires se trouvent dans le modèle de tableau joint à cette mise en consultation.

CELEST

Site de Courbevoie
12 rue du Sergent Bobillot
92400 Courbevoie

Après la mise ne place de ces nouvelles règles, nous comptons bien reprendre toute notre place dans le débat autour de l'amélioration continue de ce mécanisme et reprendre l'ensemble des observations et thèmes que nous avons pu évoquer par le passé.

Qui sommes-nous ?

CELEST est la marque commerciale de :

Pont-sur-Sambre Power SAS, propriétaire et opérateur de la centrale à cycle combiné de 412 MW de capacité installée située à Pont-sur-Sambre, à proximité de la ville de Maubeuge. Cette centrale est en service depuis septembre 2009.

Toul Power SAS, propriétaire et opérateur de la centrale à cycle combiné de 413 MW de capacité installée située dans la zone industrielle « Croix de Metz », à proximité de la ville de Toul. Cette centrale est en service depuis décembre 2012.

Je vous souhaite bonne réception de nos réponses.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Antonio Haya

Président